



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

À la session ordinaire du 5 mars 2018

Étaient présents :

le maire	M. Robert Duteau
les conseillères et les conseillers :	Mme Sylvie Faille Mme Estelle Muzzi Mme Vicky Landry-Bergeron M. Daniel Garceau

Absents :	M. André Lafrance M. Denis Robert
-----------	--------------------------------------

formant quorum sous la présidence du maire.

Aussi présent, le Directeur général, secrétaire-trésorier, M. Daniel Striletsky.

**Pensée**

### **RÉSOLUTION 2018-39**

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour de la session ordinaire du 5 mars 2018 en ajoutant les points suivants : 13 d) Résolution : Plafond sous-sol bureau municipal; 14 h) Résolution : Diminuer la vitesse sur le rang Saint-André; 14i) Résolution : étude garage.

1. Adoption de l'ordre du jour de la session ordinaire du 5 mars 2018
2. Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 5 février 2018
3. Acceptation et paiement des comptes du mois de février 2018
4. Résolution : Contenants à vêtements
5. Résolution : MRC participation aux appels d'offres regroupés (asphaltage et sel)
6. Résolution : Participation au Programme 211
7. Résolution : Contrats d'appel d'offres pour recyclage et ordures (modifications à apporter)
8. Résolution : Changement de prix de vente pour les bacs de recyclage
9. Information : Autorisation de prolongation pour règlement de concordance
10. Résolution : Formation pour le programme PG (taxes)
11. Résolution : Congé de Pâques
12. Information : Environnement : Subvention - Compostage
13. Service Incendie :
  - a) Résolution : contrat d'entretien des génératrices
  - b) Information : Facturation des pinces de survie
  - c) Résolution : Retrait de M. Ryan Wescott
  - d)
14. Voirie :
  - a) Résolution : clôture St-André/Dupuis
  - b) Résolution : Contrat de déneigement pour le MTQ
  - c) Résolution : Interdiction des freins « Jacob » coin Roxham/Route 202



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

- d) Résolution : Abrogation de la résolution 2015-277
  - e) Résolution : Augmentation de salaire de signaleurs
  - f) Information : Programme d'éclairage des rues au DEL
  - g) Information : Achat de sel traité
15. Parc :
- a) Retiré
  - b) Résolution : Formation d'animateurs de camp jour au programme DAFA
  - c) Résolution : Engagement de Jonathan à temps plein
  - d) Résolution : Tourisme-Richelieu : Publicité aux USA
  - e) Résolution : Travaux au pignon du chalet côté Ouest
16. Bibliothèque :
17. Divers :
- a) Résolution : Demande de dons de la croix rouge
  - b) Résolution : Demande de dons Défi-de-Maires Alzheimer
  - c) Résolution : Demande de dons de l'Église United Church
  - d) Résolution : Demande de dons de la FADOQ
  - e) Résolution : Demande de dons pour la Marche du rein
  - f) Résolution : Demande d'appui Église United Church
  - g) Information : Subvention St-Jean-Baptiste
  - h)
18. Information :
- a) Appel de projet MADA et Famille
  - b) Modification au Schéma : Roue du Roy Hemmingford Canton
  - c) Jugement de Restigouche
  - d) Dossier de Dérogation au *Règlement sur le Prélèvement des Eaux et de leur Protection – Conférence Drummondville III*
  - e) Remise de la Cour pour les amendes de la SQ
  - f) Plan triennal de la CSDGS
  - g) Suivi Environnement - Installations septiques
  - h) Réponse du MAMOT - Intérêts pécuniaires
  - i) Invitation : Mme Shanahan 5 à 7
  - j) Invitation : Souper bénéfique de Sourire sans fin
  - k) Invitation : Gala UPA
  - l) Réponse de M. Couillard dans le dossier communauté forestière
  - m) Liste des Mise en vente pour non-paiement des taxes
  - n) MTQ - Clôture du Ridge
  - o) MTQ - Viaduc de la Route 202 Tonnage réduit
  - p) MTQ - Paiement de la 2<sup>e</sup> tranche du contrat de déneigement
  - q) MRC - Procès-verbal de janvier 2018
19. Correspondance
20. Période de question :
21. Levée de l'assemblée

### RÉSOLUTION 2018-40

Il est proposé par Mme Sylvie Faille, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la session ordinaire du 5 février 2018.

### RÉSOLUTION 2018-41

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Vicky Landry-Bergeron et résolu à l'unanimité que soient acceptés et payés les comptes février 2018 de la liste en annexe :

Du chèque 56109 au chèque 56254 inclusivement, le total est: 153 451.70\$  
Le fonds de roulement est de : ..... 650 000.00\$  
Le montant disponible au fonds de roulement pour 2018 est de : ... 650 000,00\$  
Les intérêts du mois ne sont pas encore comptabilisés.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

### RÉSOLUTION 2018-42

#### CONSIDÉRANT QU'

il est dans l'intérêt général de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle d'établir par des dispositions légales les conditions applicables sur le territoire de la municipalité en ce qui concerne les contenants à vêtements;

#### CONSIDÉRANT QUE

L'article 62 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à la Municipalité d'adopter une résolution de contrôle intérimaire visant à établir certaines dispositions spéciales pour l'installation de contenant à vêtement ;

#### CONSIDÉRANT QUE

La Municipalité procède actuellement à la révision de ses règlements concernant l'aménagement et l'urbanisme afin d'établir la concordance avec le nouveau schéma révisé;

#### CONSIDÉRANT QUE

Les dispositions de la présente résolution seront intégrées au règlement des Permis et certificats ;

#### CONSIDÉRANT QUE

La Municipalité décrète l'application d'un contrôle intérimaire par la présente Résolution de contrôle intérimaire ;

#### CONSIDÉRANT QUE

La présente résolution a pour effet d'exercer un contrôle important et immédiat en édictant des interdictions sur la totalité du territoire;

#### EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité de décréter par résolution de contrôle intérimaire ce qui suit :

#### Article 1 Préambule

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

#### Article 2 Domaine d'application

Les dispositions de la présente résolution s'appliquent à l'ensemble du territoire de la Municipalité.

#### Article 3 Définitions

Dans la présente résolution, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots ou expressions suivantes signifient :

Contenant à vêtement : Contenant dans lequel des vêtements usagés, destinés à la récupération ou aux dons de charité. Également appelés : contenant de récupération, boîte de dons, cloche à linge ou cloche de récupération. Contenant identifié pour le dépôt de vêtements divers d'une grandeur approximative de 60" X 60" X 72".





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

### Stationnements

Municipaux :

Tout stationnement propriété de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle.

### Article 4 Effets de la résolution

- a) Toute installation d'un contenant destiné à la récupération de vêtements ne peut être faite sans l'obtention préalable d'une autorisation;
- b) Une demande doit être déposée au bureau municipal auprès de l'inspecteur municipal;
- c) Toute demande doit être effectuée uniquement par un organisme à but non lucratif dûment enregistré auprès des autorités compétentes et localisé dans la municipalité;
- d) Fournir lors de la demande, les coordonnées, le nom de l'organisme local à but non lucratif, l'adresse, le numéro de téléphone, etc.;
- e) Toute demande doit être signée par l'organisme via une personne dûment autorisée à signer ou par un représentant désigné;
- f) Toute demande doit être accompagnée d'une confirmation écrite que les principaux bénéficiaires seront distribués aux citoyens de la municipalité;
- g) Toute autre information jugée nécessaire par le fonctionnaire désigné.

### Article 5 Emplacement

Les contenants à vêtements ne sont autorisés que dans les stationnements municipaux et aux endroits indiqués par l'inspecteur municipal.

### Article 6 Conditions

- a) Aucune autorisation ne peut être remise à un organisme localisé à l'extérieur de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle;
- b) Aucune autorisation ne sera remise pour un organisme à but lucratif;
- c) Aucune autorisation ne peut être remise si les principaux bénéficiaires ne sont pas destinés à la communauté de Saint-Bernard-de-Lacolle;
- d) L'adoption de la présente résolution ne confère aucun droit acquis et est effective immédiatement;
- e) Tout contenant à vêtement installé sans l'autorisation de la Municipalité, devra être retiré par le propriétaire du contenant dans un délai de 30 jours suivant l'avis écrit de la Municipalité;
- f) Tout contenant non autorisé sera retiré par la Municipalité suite au délai indiqué à l'avis écrit.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

### Article 7 Sanctions

Quiconque contrevient à l'une des dispositions contenues à la présente résolution, commet une infraction et est passible d'une amende de 100.\$ pour une première infraction et de 200.\$ pour les subséquentes.

De plus, dans les cas où l'inspecteur municipal constate qu'il y a contravention à la présente résolution et à ses amendements, il peut donner un avis écrit, de main à main ou par la poste, au contrevenant de se conformer.

### Article 8 Dispositions finales

La présente résolution entrera en vigueur conformément à la Loi.

#### RÉSOLUTION 2018-43

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle confirme son intérêt à la MRC des Jardins-de-Napierville pour les demandes de soumissions regroupées pour l'achat du sel de déglacage pour 2018-2019 et le pavage des routes 2018 selon nos spécificités.

#### RÉSOLUTION 2018-44

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle confirme son intérêt à participer au programme de service 211 tel que soumis.

#### RÉSOLUTION 2018-45

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle confirme son intérêt à la MRC des Jardins-de-Napierville pour les demandes de soumissions regroupées pour la gestion du recyclage et des ordures; que la Municipalité souhaiterait que ces contrats soient pour une durée de 2 ans et que soit ajouté à la demande de soumission pour la gestion des matières résiduelles une exigence plus élevée quant aux critères des équipements utilisés ainsi que du personnel opérant.

#### RÉSOLUTION 2018-46

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit établi à 65.00\$ le prix de vente des bacs de récupération, considérant que le coût d'achat a augmenté.

#### RÉSOLUTION 2018-47

Il est proposé par Mme Vicky Landry-Bergeron, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soient autorisés les employés du bureau municipal à recevoir la formation pour le programme PG, selon l'option de Formation à distance AC-Finances au coût de 3 180.\$ tel que soumis à l'offre de service 8 février dernier.

#### RÉSOLUTION 2018-48

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit fermé le bureau municipal le 30 mars et 2 avril 2018 pour Pâques. Le 30 mars sera jour férié payé et le 2 avril sera au frais des employés puisant dans leur banque d'heures ou dans leurs jours de vacances.





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

### **RÉSOLUTION 2018-49**

Il est proposé par Mme Sylvie Faille, appuyé par Mme Vicky Landry-Bergeron et résolu à l'unanimité que ne soit plus reconnu M. Ryan Wescott comme pompier volontaire du Service Incendie de Saint-Bernard-de-Lacolle. Que le Conseil le remercie pour son implication et son dévouement auprès du service et de la communauté.

### **RÉSOLUTION 2018-50**

Suite à une discussion avec la propriétaire du 121, rang Saint-André, il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Vicky Landry-Bergeron et résolu à l'unanimité que soit retirée l'ancienne clôture du Ministère des Transports du Québec se trouvant sur sa propriété. Qu'une signalisation accentuée soit implantée sur le rang Saint-André à l'approche de la montée Dupuis ainsi que des panneaux de signalisation plus gros indiquant l'intersection.

### **RÉSOLUTION 2018-51**

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Vicky Landry-Bergeron et résolu à l'unanimité que le contrat de déneigement et de déglacage de la Route 202, du chemin Guay et de la montée Dupuis soit reconduit tel que prévu au marché avec le Ministère des Transports du Québec à Montant total à forfait, au montant annuel de 93 931.49\$, tel que déjà signé. Que la Municipalité fera l'acquisition et l'installation d'un système de télémétrie véhiculaire tel qu'indiqué au contrat 850924749.

### **RÉSOLUTION 2018-52**

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que la municipalité désire faire suite à la demande de citoyens concernant le bruit excessif que font les véhicules lourds à l'intersection de la Route 202/rang Roxham et que considérant qu'un panneau « Merci de ne pas utiliser le frein moteur » devrait être implanté sur le rang Roxham, propriété du Ministère du Transport du Québec, que soit demandée l'autorisation au MTQ afin que la Municipalité puisse l'installer.

### **RÉSOLUTION 2018-53**

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit abrogée la résolution 2015-277, concernant la vente de sel de déglacage à l'entrepreneur Christian Martin considérant que cette autorisation avait été donnée à titre de dépannage.

### **RÉSOLUTION 2018-54**

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit augmenté à 16.\$ l'heure le salaire des travailleurs autonomes engagés comme signaleurs routiers lors de travaux routiers soient Mme Ginette Pinsonneault et M. Albert Brisson.

### **RÉSOLUTION 2018-55**

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Estelle Muzzi et résolu à l'unanimité que soit baissée la vitesse permise sur le rang Saint-André. Que la vitesse soit de 60 Km/h, de la limite nord de la Municipalité à la Route 202.

### **RÉSOLUTION 2018-56**

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit engagé un architecte pour faire l'étude préliminaire, évaluation des besoins et l'estimation des coûts de construction pour un nouveau garage municipal.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

### **RÉSOLUTION 2018-57**

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soient autorisés les employés du camp de jour 2018 ci-dessous à recevoir la formation DAFA, que l'inscription et les frais reliés à cette formation leur soient remboursés une fois la confirmation qu'ils ont suivis la formation en entier :

- Sara Jacobsen
- Alexandra Ouellet
- Julien Auclair
- Mégane Pelletier

### **RÉSOLUTION 2018-58**

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Vicky Landry-Bergeron et résolu à l'unanimité que soit engagé à temps plein, M. Jonathan Ménard comme journalier aux infrastructures au Parc régional St-Bernard, qu'il ait accès au Fonds de pension des employés et que son taux horaire soit de 15.00\$ l'heure avec augmentation en janvier 2019 comme les autres employés permanents.

### **RÉSOLUTION 2018-59**

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit acheté un espace publicitaire sur la carte de la région du lac Champlain pour une durée de 2 ans au coût de 800.\$ plus taxes tel que soumis par Tourisme Saint-Jean-sur-Richelieu.

### **RÉSOLUTION 2018-60**

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Estelle Muzzi et résolu à l'unanimité que soit mandaté la compagnie Construction Maclé inc. pour faire les travaux au pignon du chalet du parc régional du côté ouest, tel que soumis le 26 février dernier et au coût de 4300.\$ tel que décrit sur la soumission numéro 20180226.

### **RÉSOLUTION 2018-61**

Il est proposé par Mme Sylvie Faille, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit émis un don à la Croix-Rouge canadienne au montant de 250.00\$.

### **RÉSOLUTION 2018-62**

Il est proposé par Mme Sylvie Faille, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit émis un don au Défi-des-Maires de la Marche pour l'Alzheimer 2018 au montant de 200.00\$.

### **RÉSOLUTION 2018-63**

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit émis un don à l'Église Unie Lacolle au montant de 200.00\$ pour embellir l'espace désigné pour les activités dédiées aux résidents à la Résidence Belle Élène.

### **RÉSOLUTION 2018-64**

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle appui le partenariat entre l'Église Unie de Lacolle et la Résidence Belle Élène pour offrir des activités hebdomadaires aux résidents.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Présentation de la correspondance.

Ouverture de la période des questions par le président

- Mme Guindon intervient concernant le dossier d'internet
- Dépôt d'une pétition pour la diminution de la limite de vitesse sur le territoire de la municipalité
- N'ayant pas d'autre intervention, le président clos la période de questions.

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit levée la session ordinaire du 5 mars 2018.

M. Robert Duteau  
Maire

M. Daniel Striletsky  
Directeur-général, secrétaire-trésorier